

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.20.2018

Page 1 sur 8

TY2100

### SECTION 1 : Identification

#### Identificateur du produit

Nom du produit : TY2100

Code produit : TY2000

#### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Laboratoire

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

#### Détails du fabricant ou fournisseur

##### Fabricant :

##### États-Unis

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

#### Ligne d'urgence :

##### États-Unis

##### ChemTel Inc

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585

### SECTION 2 : Identification de danger

#### Classification SGH :

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation des yeux, catégorie 2A

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 3, irritation respiratoire.

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger :



##### Mentions d'avertissement : Danger

#### Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une grave irritation des yeux

H335 Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

#### Déclarations de mise en garde :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.20.2018

Page 2 sur 8

**TY2100**

P264 Bien se laver la peau après utilisation  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage  
P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.  
P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées  
P285 En cas de ventilation inappropriée, porter une protection respiratoire.  
P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser  
P302+P352 En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau  
P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.  
P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer  
P304+P340+P312 En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
P405 Stocker dans un endroit fermé à clé  
P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.  
P501 Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Identification            | Nom                   | Poids % |
|---------------------------|-----------------------|---------|
| Numéro CAS :<br>9002-07-7 | Poudre de la trypsine | 100     |

**Informations supplémentaires :** Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable  
Maintenir les voies aériennes non obstruées  
Déplacer la personne inconmodée, à l'air frais  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise

##### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau  
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin  
Laver la zone avec du savon et à l'eau  
Consulter un médecin si des symptômes surviennent ou persistent

##### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes  
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin  
Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage  
Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude

##### Après ingestion :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.20.2018

Page 3 sur 8

**TY2100**

Rincer abondamment la bouche

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

#### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

#### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

#### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

#### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

## SECTION 5 : Mesures de lutttes contre l'incendie

### Agent d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

#### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Voir Section 8

### Précautions particulières :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

## SECTION 7 : Manutention et entreposage

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.20.2018

Page 4 sur 8

**TY2100**

### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.  
Éviter d'inhalier le brouillard ou la vapeur.

### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Aucune limite d'exposition professionnelle indiquée pour le(s) ingrédient(s).

### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

#### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

#### Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

|                                                 |                            |
|-------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Apparence (état physique, couleur) :</b>     | Poudre cristalline blanche |
| <b>Odeur :</b>                                  | Non déterminé              |
| <b>Seuil d'odeur :</b>                          | Non déterminé              |
| <b>Valeur pH :</b>                              | Non déterminé              |
| <b>Point de fusion / point de congélation :</b> | Non déterminé              |
| <b>Point/intervalle d'ébullition :</b>          | Non déterminé              |
| <b>Point d'éclair :</b>                         | Non déterminé              |
| <b>Taux d'évaporation :</b>                     | Non déterminé              |
| <b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>        | Non déterminé              |
| <b>Limite d'explosion supérieure :</b>          | Non déterminé              |
| <b>Limite d'explosion inférieure :</b>          | Non déterminé              |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.20.2018

Page 5 sur 8

TY2100

|                                          |                    |
|------------------------------------------|--------------------|
| Pression de vapeur :                     | Non déterminé      |
| Densité de vapeur :                      | Non déterminé      |
| Densité :                                | Non déterminé      |
| Densité relative :                       | Non déterminé      |
| Solubilités :                            | Soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé      |
| Température d'autoinflammation :         | Non déterminé      |
| Température de décomposition :           | Non déterminé      |
| Viscosité dynamique :                    | Non déterminé      |
| Viscosité cinématique :                  | Non déterminé      |
| Propriétés explosives                    | Non déterminé      |
| Propriétés comburantes                   | Non déterminé      |

### Informations supplémentaires

#### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

##### Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

##### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

##### Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

##### Conditions à éviter :

Aucun connu.

##### Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

##### Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

#### SECTION 11 : Informations toxicologiques

##### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation :** Provoque une irritation cutanée

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom                   | Résultat                            |
|-----------------------|-------------------------------------|
| Poudre de la trypsine | Provoque une irritation de la peau. |

##### Dommages/irritations oculaires sévères

**Évaluation :** Provoque une grave irritation des yeux

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.20.2018

Page 6 sur 8

TY2100

### Données sur la substance :

| Nom                   | Résultat                                |
|-----------------------|-----------------------------------------|
| Poudre de la trypsine | Provoque une grave irritation des yeux. |

### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation :** Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

### Données sur la substance :

| Nom                   | Résultat                                                                                            |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poudre de la trypsine | Peut causer des symptômes d'allergie ou l'asthme ou encore des difficultés respiratoires si inhalé. |

### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Centre international de recherche sur le cancer (IARC)** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Programme national de toxicologie (PNT) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

### Données sur la substance :

| Nom                   | Résultat                                               |
|-----------------------|--------------------------------------------------------|
| Poudre de la trypsine | Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. |

### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Aucune donnée disponible.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.20.2018

Page 7 sur 8

TY2100

**Autres informations :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

|                                              |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| N° UN                                        | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN                | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | Aucun(e)       |
| Groupe d'emballage                           | Aucun(e)       |
| Risques environnementaux                     | Aucun(e)       |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)       |

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

|                                          |                |
|------------------------------------------|----------------|
| N° UN                                    | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN            | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport | Aucun(e)       |
| Groupe d'emballage                       | Aucun(e)       |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.20.2018

Page 8 sur 8

**TY2100**

|                                                     |          |
|-----------------------------------------------------|----------|
| <b>Risques environnementaux</b>                     | Aucun(e) |
| <b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b> | Aucun(e) |

### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

|                                                     |                |
|-----------------------------------------------------|----------------|
| <b>N° UN</b>                                        | Non réglementé |
| <b>Nom d'expédition approprié UN</b>                | Non réglementé |
| <b>Classe(s) de danger UN pour le transport</b>     | Aucun(e)       |
| <b>Groupe d'emballage</b>                           | Aucun(e)       |
| <b>Risques environnementaux</b>                     | Aucun(e)       |
| <b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b> | Aucun(e)       |

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

|           |                       |            |
|-----------|-----------------------|------------|
| 9002-07-7 | Poudre de la trypsine | répertorié |
|-----------|-----------------------|------------|

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations** : Aucun(e)

#### Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA** : 2-0-0

**HMIS** : 2-0-0

Date de préparation initiale : 02.20.2018

**Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit**